



CANDIDATURE DES  
**CLIMATS**  
DU VIGNOBLE DE  
BOURGOGNE  
AU PATRIMOINE  
MONDIAL DE L'UNESCO

## EN 10 QUESTIONS - REPONSES



1. Qu'est-ce qu'un **climat** en Bourgogne ?
2. Pourquoi **classer** les climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial ?
3. Qu'est-ce que l'**UNESCO** ? Et le Patrimoine mondial ?
4. Quels **vignobles** européens et quels **sites** en Bourgogne sont déjà classés par l'UNESCO ?
5. Quelles sont les **étapes** pour être inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO ?
6. Quel est le **périmètre** concerné par la candidature ?
7. Pourquoi tout le **vignoble bourguignon** n'est pas dans le périmètre de candidature ?
8. Quelles sont les **retombées** d'une inscription sur le territoire ? Y'aura-t-il des contraintes ?
9. Où en est la candidature **aujourd'hui** ?
10. Comment manifester son **engagement** en faveur du projet ?

### 1. Qu'est-ce qu'un climat en Bourgogne ?

*En Bourgogne, quand on parle d'un climat, on ne lève pas les yeux au ciel, on les baisse sur la terre... (Bernard PIVOT, président du comité de soutien)*

Particulier à la Bourgogne, le terme de « climat » ne désigne pas ici le temps qu'il fait mais fait plutôt référence au terroir. **Un climat est une parcelle de vigne, soigneusement délimitée depuis des siècles, qui possède son nom, son histoire, son goût et sa place dans la hiérarchie des crus.** Sur un mince ruban courant de Dijon à Santenay, les climats sont 1247 à se succéder les uns à la suite des autres, telle une mosaïque. Nulle part ailleurs la volonté de relier le vin au lieu qui le produit n'a été poussée aussi loin, et de manière aussi raffinée, qu'en Bourgogne. Il en résulte un vignoble extrêmement parcellisé, des paysages remarquables, des villes au patrimoine bâti exceptionnel, Dijon et Beaune, une économie, une culture spécifique et un mot pour le caractériser : le climat.



#### CLIMAT - Pourquoi ce terme ?

Apparu pour la première fois au XVI<sup>e</sup> siècle, ce terme intègre tant l'identité culturelle et naturelle d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles de vignes. L'emplacement précis, le sol, le sous-sol, l'exposition, le microclimat, le nom, et l'histoire en constituent leur caractère unique. La Côte bourguignonne est le seul vignoble au monde à avoir constamment, pendant plus de 2000 ans, privilégié l'identité des climats (par différence par exemple à la valorisation d'un vin par domaine ou par village).



## 2. Qu'est-ce que l'UNESCO ? Et le Patrimoine mondial ?

L'**Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)** est une agence spécialisée des Nations Unies qui s'est fixé un objectif vaste et ambitieux : construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication. Ainsi, elle encourage la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel.

Le **Patrimoine mondial** est l'appellation attribuée par l'UNESCO à des lieux ou des monuments ayant une Valeur Universelle Exceptionnelle. Concrètement, il s'agit de protéger des sites et des lieux exceptionnels, et de protéger le patrimoine naturel et culturel.

**Depuis 1978, 962 sites ont été inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, dont 38 en France.**

➤ Retrouvez la Liste du Patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/list>

## 3. Pourquoi classer les climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial ?

La demande d'inscription ne concerne pas seulement le vignoble, déjà réputé dans le monde entier. **Il s'agit là de classer la construction historique et culturelle d'un lieu emblématique de la Bourgogne**, dont la valeur est universelle et exceptionnelle pour deux raisons.

D'une part, les climats représentent un exemple remarquable d'**un site viticole historique transmis intact** au fil des siècles et dont l'activité reste aujourd'hui plus vivante que jamais. D'autre part, les climats correspondent à **une construction historique d'un parcellaire viticole** précisément délimité, où l'Homme a choisi la référence au lieu et au temps comme marqueurs de la qualité et de la diversité d'un produit hautement reconnu issu de l'œuvre conjuguée du potentiel naturel et du travail des hommes.

Ce sont ces **savoir-faire**, cette alchimie entre la nature et l'Homme, cette **histoire** vieille de près de 2000 ans qu'il est proposé de classer au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

### La V.U.E. : 3 raisons de voir inscrire les climats à l'UNESCO

- Un site culturel unique façonné par l'homme depuis 2 000 ans
- Un modèle de viticulture de terroir qui rayonne dans le monde entier
- Un patrimoine bâti exceptionnel lié à la culture de la vigne

### Qui se cache derrière ce dossier ?

Pour mener à bien le projet d'inscription, **une Association a été créée en avril 2007**, dont le président est Aubert de Villaine et le Président du comité de soutien, Bernard Pivot. Cette dernière a pour mission de porter la candidature et de mobiliser les acteurs du territoire autour de cet ambitieux projet.

Les villes de Dijon, de Beaune, le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil général de Côte-d'Or, les intercommunalités de Dijon, Gevrey-Chambertin, Nuits-Saint-Georges et Beaune, mais aussi les regroupements professionnels (Bureau interprofessionnel des Vins de Bourgogne, Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne, Fédération des Négociants-Eleveurs de Bourgogne, Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or) font partie du conseil d'Administration de l'Association et participent activement au projet de candidature via les commissions de gestion.

#### 4. Combien de vignobles en Europe et de sites en Bourgogne sont classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO ?

En Europe on en compte déjà **11 régions classées** dans laquelle la viticulture joue un rôle central.



#### Trois sites bourguignons figurent déjà sur la Liste du Patrimoine mondial :

l'abbaye cistercienne de Fontenay, la basilique et la colline de Vézelay, le prieuré de la Charité-sur-Loire au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Les climats du vignoble de Bourgogne pourraient donc être le quatrième site de la région à recevoir le célèbre label.

#### 5. Quelles sont les étapes pour être inscrit au Patrimoine mondial ?

Une candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO est un marathon : **il faut attendre en moyenne 5 à 10 ans** pour qu'un site figure sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour les climats de Bourgogne, nous espérons une inscription en 2015.

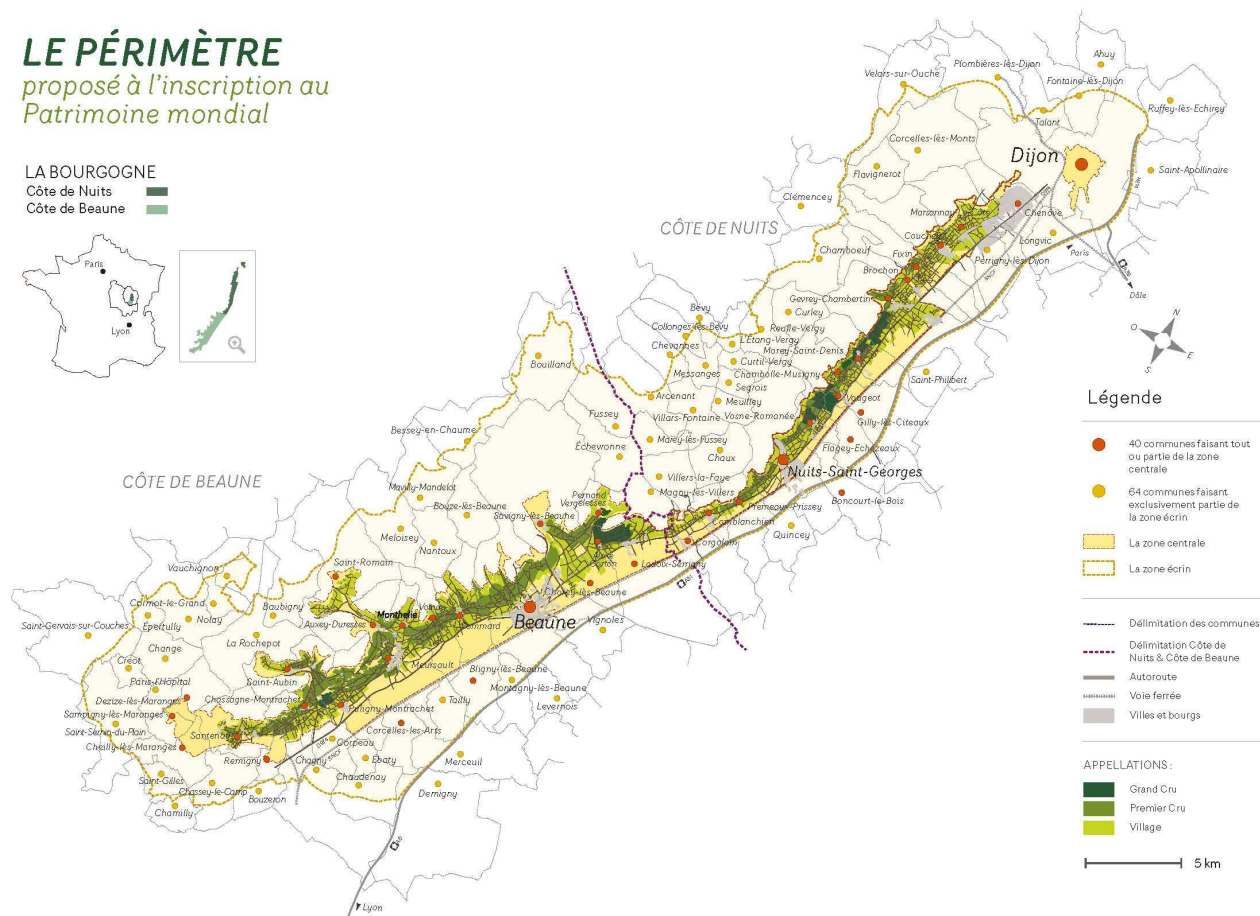
#### 8 étapes majeures dans le processus :

- 1) Faire acte de candidature ↘ 2007 : avec la création de l'Association
- 2) Figurer sur la Liste indicative des biens français présélectionnés (environ 20) par les Ministères de la Culture et de l'Environnement ↘ Confirmé en avril 2009
- 3) Constituer le dossier de candidature (partie scientifique ; partie gestion ; partie mobilisation et sensibilisation du territoire) ↘ 2009-2013
- 4) Être sélectionné par la France (un ou deux dossier(s) par an) ↘ Janvier 2012
- 5) Être présenté par la France au Centre du Patrimoine Mondial ↘ Janvier 2014
- 6) Visite de l'expert ICOMOS sur le territoire ↘ Automne 2014
- 7) Avis de l'expert ICOMOS ↘ Juin 2015 ?
- 8) Être inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial ↘ Juillet 2015 ?

## 6. Quel est le périmètre concerné par la candidature ?

### LE PÉRIMÈTRE proposé à l'inscription au Patrimoine mondial

LA BOURGOGNE  
Côte de Nuits —  
Côte de Beaune —



**Le périmètre englobe une étroite bande de collines et de coteaux, étendue sur plus de 60 km de Dijon, au nord, jusqu'aux Maranges, au sud.** Cela inclut évidemment toutes les communes du tracé, y compris Dijon, Nuits-Saint-Georges et Beaune. Derrière les climats, il y a donc des vignes, des villages et des villes.

Le périmètre est composé de deux zones principales :

- Le périmètre central : cœur de l'inscription, qui recèle la V.U.E. du bien. (40 communes)
- La zone écrin et les communes associées : espace de cohérence paysagère et patrimoniale. (102 communes)

Le périmètre est réparti sur 5 intercommunalités, avec lesquelles l'Association travaille en étroite collaboration.

La délimitation du périmètre est fondée sur des éléments scientifiques de recherches, ainsi que sur des éléments de gestion du bien.

## 7. Pourquoi tout le vignoble bourguignon n'est pas dans le périmètre de candidature ?

**Les effets d'une inscription se répercutent bien au-delà du périmètre inscrit stricto-sensu ;** la Bourgogne a choisi le territoire le plus exemplaire (entre Dijon et Santenay) et qui est à même de convaincre les experts internationaux et de nous faire gagner. Mais c'est pour la notoriété de la Bourgogne toute entière que nous travaillons (d'où le titre « climats du vignoble de Bourgogne »).

## 8. Quelles sont les retombées d'une inscription sur le territoire ? Y'aura-t-il des contraintes ?

En règle générale, **on observe de nombreuses retombées positives** suite à l'inscription d'un site sur la Liste du Patrimoine mondial : hausse de la fréquentation touristique (de 15 à 20%), augmentation de l'attractivité du territoire, reconnaissance de toute une économie, valorisation d'un patrimoine local.

Mais une inscription au Patrimoine mondial est avant tout une source de fierté pour les habitants et pour les acteurs qui la portent ; sa valeur dépend ainsi de l'importance de la mobilisation de la population et des acteurs économiques.

**L'inscription au Patrimoine mondial ne va pas figer ou « muséifier » un territoire.** Être classé au Patrimoine mondial n'imposera pas nécessairement des contraintes supplémentaires et n'entraînera pas de réglementation supranationale, nouvelle par rapport à la législation existante. **En revanche, elle introduit une prise de responsabilité de tous les acteurs concernés par la gestion du site** qui sera inscrit et prévoit la mise en place d'un plan de gestion. Il s'agit d'un instrument de « management » territorial qui, pour notre dossier, est incarné par la « Charte territoriale », signée par l'ensemble des porteurs de cette candidature le 8 avril 2011 au Château du Clos de Vougeot.

## 9. Où en est la candidature aujourd'hui ?

**Le dossier des climats du vignoble de Bourgogne a été formellement déposé par la Ministre de la Culture et de la Communication, Madame Aurélie Filippetti, auprès de l'Unesco, en janvier 2014.**

La candidature des climats de Bourgogne va désormais faire l'objet d'une instruction par une équipe d'experts nommée par l'Unesco. Le chemin est encore long jusqu'à l'inscription officielle, qui ne sera décidée qu'en juin 2015, à la 39<sup>ème</sup> session du Comité du Patrimoine Mondial. D'ici là, toutes les parties prenantes au projet d'inscription seront à nouveau mobilisées pour démontrer que la Bourgogne mérite pleinement sa place sur la Liste du Patrimoine mondial et que le plan de gestion du site proposé à l'inscription répond aux critères de l'Unesco.

**L'Association des Climats du vignoble de Bourgogne félicite les Maisons, Coteaux et Caves de Champagne, également présentés par la France. Les deux dossiers ne sont en aucun cas concurrents.**

En effet, le fondement de leur Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et les critères retenus par l'Unesco sont différents. La Bourgogne est présentée en tant que « site culturel » unique, façonné par l'homme depuis deux mille ans et dont le modèle de viticulture de terroir rayonne aujourd'hui dans le monde entier. La Champagne sera quant à elle présentée dans la catégorie des « paysages culturels », dont le système agro-industriel a marqué l'organisation territoriale et sociale de la Région, sans oublier sa dimension symbolique de fête partagée dans le monde entier.

## 10. Comment manifester son engagement en faveur du projet ?

**La mobilisation de tous est très importante dans un dossier au Patrimoine mondial :** elle démontre la volonté d'un territoire de préserver et de transmettre son patrimoine culturel et naturel. Aujourd'hui, plus de 56 000 personnes soutiennent le projet, vignerons, élus, chefs d'entreprises, citoyens. La reconnaissance au Patrimoine mondial de l'Unesco est une longue et belle aventure qui n'a de sens que si elle est portée et encouragée par tous. Ce soutien populaire est d'ailleurs un atout considérable de notre dossier. Ne nous arrêtons pas là ! Mobilisons toujours plus autour de nous !

## Vous souhaitez manifester votre engagement pour la candidature ?

Vous pouvez devenir :

- **Membre du comité de soutien** (gratuit et sans autre engagement de votre part)
- **Ambassadeur** (porter le message de la candidature au sein de votre réseau – gratuit)
- **Adhérent** (cotisation annuelle à partir de 20€ pour les personnes physiques et à partir de 40€ pour les personnes morales)
- **Ami** (don à partir de 150€-déduction fiscale de 60%)
- **Mécène** (vous associer l'image de votre entreprise à un projet ambitieux et à forte visibilité – à partir de 700€-déduction fiscale de 60%)
- **Grand mécène** (s'engager aux cotés de l'association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial c'est vouloir partager et faire partager l'ensemble des valeurs qu'elle incarne – à partir de 10 000€-déduction fiscale de 60%)



candidats au PATRIMOINE MONDIAL de l'UNESCO

[www.climats-bourgogne.com](http://www.climats-bourgogne.com)

Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO

12 bd Bretonnière, 21200 Beaune

contact@climats-bourgogne.com – tél. : 03 80 20 10 40